

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 JUIN 2021

Délibération : **2021-06-182**  
OBJET : **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Nomenclature : **5.2.1**

<b>En exercice</b> : 29	Le sept juin deux mille vingt et un à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
<b>Présents</b> : 24	
<b>Pouvoirs</b> : 4	
<b>Absent</b> : 1	
<b>Votants</b> : 28	
Délibération comportant :	<b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.
Annexe : 2021 06 04 - ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR.pdf	<b>Les membres ayant donné un pouvoir :</b> Mickaël MENDES donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Alain ROYER, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE.

**Le membre absent** : Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Pascal LAVEANT

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil municipal nouvellement élu a adopté son règlement intérieur le 28 septembre 2020.

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture, le Conseil municipal a modifié ce règlement le 25 janvier 2021.

Considérant que les commissions municipales sont définies dans le règlement intérieur ;

Vu la volonté politique de créer une nouvelle commission municipale ;

Vu les modifications présentées en commission Ressources du 12 janvier 2021.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- **D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur.**

**Délibération adoptée, POUR : 22 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2021  
Alain ROYER, Maire

